

FCP FINA 60

SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration tenu le 24 Juin 2011, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement « FCP FINA 60 », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2013 au 31 Décembre 2013.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **774.282 DT**, et une valeur liquidative égale à **1.187,549 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCP FINA 60 ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « FCP FINA60 » arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

Vérfications spécifiques :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement « FCP FINA 60 » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code, ainsi que de la politique d'investissement telle que mentionnée dans le règlement intérieur. Suite à ces travaux, nous avons remarqué ce qui suit:

1- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTA, BTCT et BTZC, doit être compris entre 74% et 79%.

Au 31 Décembre 2013, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 86,54% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

2- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi maximum de l'actif net en liquidités est de 5%.

Au 31 Décembre 2013, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 2,82% dans des liquidités.

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Conformément à ce qui est requis par l'article 3 précité, nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Tunis, le 28 Mars 2014

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	764 687	831 963
a- Actions et valeurs assimilées		94 655	190 313
b- Obligations		0	0
c- Emprunts d'état		670 032	641 650
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		21 822	2 809
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités	AC2	21 822	2 809
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		786 509	834 772
<u>PASSIFS</u>		12 227	12 324
Opérateurs créditeurs	PA1	9 150	9 243
Autres créditeurs divers	PA2	3 077	3 080
<u>ACTIF NET</u>		774 282	822 448
Capital	CP1	658 757	719 476
Sommes distribuables		115 525	102 972
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		97 301	84 146
b- Résultat distribuable de l'exercice		18 778	18 101
c- Régul. Résultat distribuables de l'exercice		-554	725
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		786 509	834 772

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.13 au 31.12.13	Période du 01.01.12 au 31.12.12
Revenus du portefeuille-titres	PR1	37 385	36 452
a- Dividendes		2 403	3 091
b- Revenus des BTA et BTZC		34 982	33 361
Revenus des placements monétaires	PR2	89	385
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>37 473</u>	<u>36 837</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-14 814	-14 801
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		22 659	22 036
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-3 881	-3 935
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 778	18 101
Régularisation du résultat d'exploitation		-554	725
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		18 224	18 826
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		554	-725
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-3 175	-27 925
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-17 549	12 792
Frais de négociation		-701	-1 497
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-2 646	1 471

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.13 au 31.12.13	Période du 01.01.12 au 31.12.12
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-2 646</u>	<u>1 471</u>
a- Résultat d'exploitation	18 778	18 101
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 175	-27 925
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-17 549	12 792
d- Frais de négociation de titres	-701	-1 497
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-45 520</u>	<u>40 459</u>
a- Souscriptions	284 137	87 319
- Capital	238 000	72 000
- Régularisation des sommes non distribuables	9 113	4 794
- Régularisation des sommes distribuables	37 024	10 525
b- Rachats	329 657	46 860
- Capital	276 000	39 000
- Régularisation des sommes non distribuables	10 408	2 085
- Régularisation des sommes distribuables	43 249	5 775
- Commissions de rachat	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-48 166	41 930
<u>ACTIF NET</u>		
a- Début de l'exercice	822 448	780 519
b- Fin de l'exercice	774 282	822 448
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- Début de l'exercice	690	657
b- Fin de l'exercice	652	690
VALEUR LIQUIDATIVE	1 187,549	1 191,954
TAUX DE RENDEMENT	-0,370%	0,332%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETEES AU 31/12/2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 764.687 DT contre 831.963 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/13	% de l'Actif Net	% de l'Actif
I - Actions et Valeurs Assimilées		120 104,207	92 733,750	11,98%	11,79%
AMS	3 000	30 577,500	19 773,000	2,55%	2,51%
CARTHAGE CIMENT	5 000	19 804,957	16 645,000	2,15%	2,12%
SAH	145	1 355,750	1 355,750	0,18%	0,17%
SIAME	3 000	9 900,000	8 454,000	1,09%	1,07%
SOMOCER	12 000	43 368,000	32 868,000	4,24%	4,18%
TUNISRE	1 500	15 098,000	13 638,000	1,76%	1,73%
II - Droits rattachés		2 472,700	1 920,800	0,25%	0,24%
SOMOCER DA 13	12 005	2 472,700	1 920,800	0,25%	0,24%
III - Titres émis par l'état (BTA)		110 000,000	113 182,466	14,62%	14,39%
BTA 8,25-07/2014	100	110 000,000	113 182,466	14,62%	14,39%
IV - Titres émis par l'état (BTZC)		428 050,000	556 849,851	71,92%	70,80%
BTZC 11/10/2016	700	428 050,000	556 849,851	71,92%	70,80%
TOTAL		660 626,907	764 686,867	98,76%	97,23%

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

-	<u>Coût d'acquisition au 31/12/2012</u>	-
BTA		110 000
BTZ		428050
Actions et droits rattachés		215 060
	TOTAL	<u>753 110</u>

- Entrées en portefeuille

	<u>Coût d'acquisition</u>	
BTA		0
BTZ		0
Actions et droits rattachés		226 263
	TOTAL	<u>122 577</u>

- Sorties en portefeuille

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>P/M values réalisées</u>
BTA	0 000	0
BTZ	0 000	0
Actions et droits rattachés	318 746	-17 549
	TOTAL	<u>-17 549</u>

- Coût d'acquisition au 31/12/2013 **660 627**

BTA	110 000
BTZ	428050
Actions et droits rattachés	122 577
	<u>TOTAL</u>
	<u>660 627</u>

AC2 : Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 21.822 DT contre 2.809 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Avoirs en banque	21 205	2 229
- Somme a l'encaissement	0	0
- Somme à régler	0	0
- Intérêts courus / DAV	617	580
Total	21 822	2 809

PA1 : Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 9.150 DT contre 9.243 DT au 31/12/2012, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Gestionnaire	2 535	2 628
- Dépositaire	6 615	6 615
Total	9 150	9 243

PA2 : Note sur autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 3.077 DT contre 3.080 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- CMF	77	80
- C.A.C	3 000	3 000
Total	3 077	3 080

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31/12/2012

- Montant en nominal	690.000
- Nombre de parts	690
- Nombre de porteurs de parts	11

Souscriptions réalisées

- Montant en nominal	238.000
- Nombre de parts	238

Rachats effectués

- Montant en nominal	276.000
- Nombre de parts	276

Capital au 31/12/2013

- Montant en nominal	652.000
- Nombre de parts	652
- Nombre de porteurs de parts	10

Libellé	Mouvement sur le Capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2012	719 476	719 476
<i>Souscription de la période</i>	238 000	238 000
<i>Rachat de la Période</i>	-276 000	-276 000
Autres Mouvements	-22 719	92 806
<i>Variation des plus ou moins value latentes</i>	-3 175	-3 175
<i>Plus ou moins value réalisées</i>	-17 549	-17 549
<i>Frais de négociation</i>	-701	-701
<i>Régularisation des SND</i>	-1 295	-1 295
<i>Sommes distribuables *</i>		115 525
Montant Fin de l'exercice au 31-12-2013	658 757	774 282

***Note sur les sommes distribuables**

Arrêté au 31/12/2013

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2012 et antérieurs	102 972	-5 671	97 301
Exercice 2013	18 778	-554	18 224
Total	121 750	-6 225	115 525

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent au 31/12/2013 à 37.385 DT contre 36.452 DT au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

Libellé	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
- Dividendes	2 403	3 091
- Revenus des BTA	6 600	6 618
- Revenus des BTZC	28 382	26 743
Total	37 385	36 452

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 89 DT contre 385 DT au 31/12/2012, et représente ce qui suit :

Libellé	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
- Intérêts des comptes de dépôt	89	385
Total	89	385

CH1 : Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 14.814 DT contre 14.801 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
- Rémunération du gestionnaire	9 504	9 491
- Rémunération du dépositaire	5 310	5 310
Total	14 814	14 801

CH2 : Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 3.881 DT contre 3.935 DT au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3.000	3.000
- Redevance CMF	805	804
- Charges diverses	76	131
Total	3 881	3 935

5 - DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

<i>Données par part</i>	2013	2012	2011	2010	2009
Revenus des placements	57,474	53,387	64,460	55,493	52,752
Charges de gestion des placements	-22,721	-21,451	-22,775	-15,125	-14,350
Revenus net des placements	34,753	31,936	41,685	40,368	38,402
Autres produits	0,000	0,000	0,040	0,000	0,255
Autres charges	-5,952	-5,703	-5,999	-5,237	-5,097
Résultat d'exploitation (1)	28,801	26,233	35,725	35,131	33,560
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,850	1,051	-2,741	-0,264	-0,482
Sommes distribuables de l'exercice	27,951	27,284	32,984	34,867	33,079
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-4,870	-40,471	-17,042	25,443	35,137
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-26,916	18,539	14,058	-15,571	10,284
Frais de négociation	-1,075	-2,169	-0,840	-1,157	-0,808
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-32,860	-24,101	-3,824	8,715	44,613
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-4,058	2,132	31,902	43,846	78,173
Résultat non distribuable de l'exercice	-32,860	-24,101	-3,824	8,715	44,613
Régularisation du résultat non distribuable	0,503	3,926	-7,070	-1,802	0,231
Sommes non distribuables de l'exercice	-32,357	-20,175	-10,894	6,913	44,844
Valeur liquidative	1 187,549	1 191,954	1 188,004	1 153,986	1 108,550
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	-1,84%	-1,84%	-1,84%	-1,33%	-1,33%
Autres charges / actif net moyen	-0,48%	-0,49%	-0,48%	-0,46%	-0,47%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,33%	2,25%	2,88%	3,09%	3,07%
Actif net moyen	805 282	803 918	815 310	850 347	839 310
Nombre de parts	652	690	657	749	779

6 - AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP FINA60 est confiée à la société « FINACorp S.A ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP FINA60 et de la gestion administrative et financière de la société. Une rémunération de 1% HT/an, calculée sur la base de l'actif net du « FCP FINA60 » lui est accordée en contrepartie de ses services. La commission de « FINACorp S.A » au 31/12/2012 s'élève à 9.504 DT.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,15% HT/an calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 4500 DT HT.

La commission de l'ATB au 31/12/2012 s'élève à 5.310 DT TTC (Soit le minimum à facturer).

6- 3 Rémunération du distributeur

Le « FCP FINA60 » rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement, en contre partie du service de distributeur, calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis. A ce jour, aucune commission ne lui a été versée.

6- 4 Frais pris en charge par FINACorp

La Société Gestionnaire prend en charge les frais de publicité et de publication en lieu et place du « FCP FINA60 ».